



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,

la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

dans le cadre du programme de résidences-mission à des fins d'action culturelle territoriale, lancent un

APPEL A CANDIDATURE POUR DEUX RESIDENCES-MISSION D'ARTISTES

« Villages sous les étoiles »

ici, s'invente une autre nuit

SUR LE TERRITOIRE DU

PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

*« La nature ne sera préservée sur le long terme que si les liens entre habitants et territoire sont resserrés.
Pour aimer et comprendre la nuit et ses habitants, quoi de mieux que de créer des rencontres. »*

Une résidence pour éteindre les lumières et voir se dessiner un avenir meilleur...

Une résidence pour découvrir ou redécouvrir les animaux nocturnes fascinants, admirer les étoiles et se laisser surprendre par les paysages sonores de la nuit...

Une résidence pour tisser ou retisser des liens... avec la biodiversité souvent méconnue, et avec les habitants au travers de moments de rencontres, d'actions et de créations communes.

La nuit invite à l'imaginaire, elle fascine, elle effraie, elle fait ressortir nos peurs. L'artiste ou le collectif d'artistes accompagnera les habitants de tous âges par la rencontre, le dialogue et l'expérimentation partagées afin de faire naître de nouvelles sensations et aider les habitants à abandonner les aprioris et aller au-delà des apparences.

Cette résidence est une proposition pour emprunter de nouveaux chemins de découverte afin de poser un regard neuf sur son lieu de vie et ainsifaire ressortir l'extraordinaire de l'ordinaire.»

Les intentions du projet

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, dans le cadre de ses dispositifs, a l'ambition de mettre en œuvre, au travers d'une stratégie partagée, une série d'actions permettant aux habitants une meilleure appréhension et compréhension de leur territoire afin de mieux le préserver.

En partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France et la Communauté de commune du Pays de Lumbres, il s'engage à développer une dynamique à travers une résidence mission d'artiste autour du gaspillage énergétique, de la prise de conscience de nos pratiques individuelles, de la connaissance, du respect et de la sauvegarde de la biodiversité nocturne.

Le dispositif « résidence mission d'artistes » contribuera à fédérer et sensibiliser les habitants, à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances par une démarche artistique et à étoffer une dynamique d'appropriation collective sur la nature la nuit. La résidence est également un outil facilitant la rencontre et les échanges avec et entre les habitants.

Les résidences missions seront pilotées par le Syndicat mixte du Parc naturel régional avec ses partenaires réunis au sein d'un comité de pilotage.

Le contexte

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est engagé à sensibiliser et lutter contre la pollution lumineuse afin de prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales. Il indique d'ailleurs dans sa charte : « La question de la pollution lumineuse sera traitée... avec la volonté de la réduire là où elle la plus forte, au cœur des agglomérations, et de limiter son extension dans les zones les plus rurales, là où elle reste faible ». L'éclairage artificiel a de nombreux impacts négatifs :

- Les observations astronomiques sont devenues très compliquées,
- La facture énergétique est importante pour les collectivités
- les espèces nocturnes disparaissent ou éprouvent de nombreuses difficultés avec l'éclairage nocturne (attraction, répulsion, fragmentation des milieux)
- la santé humaine peut être également altérée

Depuis plusieurs années le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale œuvre pour la réduction de la pollution lumineuse au travers de différentes actions. Il a accompagné les communes souhaitant obtenir le label Villes et Villages étoilés depuis 2015, accueilli un stage en 2017 afin d'établir un diagnostic de pollution lumineuse sur son territoire. En 2018, une étude expérimentale a été menée sur la commune d'Ardres, afin d'étudier l'impact réel de l'éclairage artificiel sur la biodiversité nocturne et d'en ressortir des pistes d'actions, adaptables à d'autres communes rurales. En parallèle, le syndicat mixte du Parc naturel a poursuivi son travail d'animation et de sensibilisation, notamment sur le territoire de la communauté de commune du Pays de Lumbres en organisant une conférence sur la pollution lumineuse en décembre 2019 à Escoeuilles ou en programmant une balade nocturne dans le cadre du Jour de la Nuit en octobre 2022 à Alquines.

In fine, le syndicat mixte du Parc naturel régional souhaite augmenter les changements de pratiques et les solutions techniques favorables à la trame noire en valorisant les efforts fournis par un appui aux candidatures Villes et villages étoilés et Territoires étoilés en 2024. L'objectif est de sensibiliser les associations locales, les habitants et les collectivités pour les impliquer à long terme dans la démarche de sauvegarde de la perception du ciel étoilé et de la nuit et faire prendre conscience des impacts liés à l'éclairage artificiel sur notre environnement.

1. A PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

- **LA RESIDENCE MISSION**

La résidence mission d'artistes repose sur la disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes positionné de manière centrale sur le territoire pendant **4 mois** afin qu'il puisse partager son univers artistique, ses savoirs et ses expériences avec les habitants et investir avec eux l'histoire et l'imaginaire liés à la nuit

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission n'est nullement une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour les artistes en résidence, il s'agit de faire découvrir et partager leurs univers artistiques, leurs expériences et leurs savoir-faire, de s'engager dans une démarche d'expérimentations aux côtés des partenaires du projet pour contribuer à révéler le territoire ainsi que ses potentialités aux habitants concernés par le périmètre de la résidence.

Toutefois, ces expérimentations donneront lieu à des gestes artistiques coproduits avec les habitants et visibles depuis l'espace public ou pouvant s'y inscrire.

Par leur présence sur le territoire, le ou les artistes développeront leur propre réseau d'acteurs locaux motivés pour développer ces gestes artistiques.

Cette dynamique collective de réappropriation du territoire bénéficiera également d'approches croisées ouvrant sur d'autres formes de sensibilisation et de médiation articulant les interventions artistiques et celles des associations locales.

Plus largement, elle croisera les pratiques d'acteurs impliqués dans d'autres volets de la dynamique (professionnels de l'environnement, du numérique, paysagistes, cuisiniers, randonneurs...) dans ce qui se veut être un laboratoire original d'action culturelle patrimoniale. Il est attendu également que cette

résidence permette de croiser les regards avec les scientifiques qui ont des démarches engagées autour de la mobilisation sur les enjeux de la trame noire.

Les objectifs de la résidence :

La résidence participera activement à l'appropriation par les habitants de la qualité, de l'importance et de la fragilité de la biodiversité nocturne.

Elle est un outil facilitant la rencontre et les échanges avec et entre les habitants, elle permettra de créer ou recréer des liens plus étroits entre les habitants et la biodiversité nocturne, la perception de la nuit.

Les gestes artistiques attendus traduiront la somme des regards que les habitants ont bien voulu partager avec le ou les artistes : témoignages, objets, anecdotes, poèmes, écrits, etc...

La résidence a également pour objectif :

- de faire vivre l'héritage culturel, en travaillant plus spécifiquement sur les relations que l'homme a pu entretenir / entretient avec l'environnement qu'il habite ou côtoie.

- de permettre aux habitants, aux enfants et aux jeunes du territoire de la communauté de communes du Pays de Lumbres de bénéficier de contacts privilégiés, d'une proximité active avec les artistes et ainsi de créer de vraies rencontres avec ceux-ci, leurs univers de travail, leurs regards portés sur les enjeux de la trame noire.

La présence de ou des artistes permettra de développer la curiosité, l'imaginaire et l'expérimentation sensible.

- de participer, de manière concrète, à la mise en œuvre de moments de médiation en partenariat avec les acteurs du territoire (Education Nationale, acteurs artistiques et culturels, associations...).

Le ou les artistes, en lien avec les partenaires impliqués, pourront expérimenter artistiquement et mobiliser les habitants et initier des dynamiques en les invitant à :

- *redécouvrir leur environnement proche, mieux le comprendre mais surtout mieux le ressentir

- *approcher un ou des récits de voyage sans quitter son territoire

- *imaginer la vie de demain avec une diminution importante de l'impact de l'éclairage public et exprimer leurs aspirations

- *éveiller ou réveiller leur curiosité et leur créativité pour valoriser leur territoire

- *apprécier la valeur de ces paysages du quotidien et leurs potentialités

Nota : - Dans la rencontre avec le jeune public, les artistes-résidents sont invités à travailler autant avec des équipes d'adultes en un souci et un objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes. - La résidence-mission ne vise pas à répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un seul enseignant, animateur ou éducateur en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).

• LE PERIMETRE D'INTERVENTION

La communauté de communes du Pays de Lumbres a un engagement déjà effectif sur la préservation de la trame noire et le déploiement de pratiques en faveur d'un éclairage public raisonné.

La commune d'Alquines est labellisée Village étoilé avec une distinction nationale de 5 étoiles, c'est-à-dire le maximum dans la notation de la labellisation (voir carte des communes labellisées en 2021, en annexe)

Les communes de Quelmes et Wismes sont elles aussi labellisées.

La communauté de communes a par ailleurs inscrit l'objectif de réduction de la pollution lumineuse dans son plan climat air énergie territorial validé en 2020. Sa démarche, pour la mise en œuvre du plan climat, se veut participative, un conseil citoyen a été constitué dans ce sens.

Cette volonté de mener une démarche poussée de concertation figure également dans le pacte de gouvernance de la communauté de communes adopté en juillet 2020. Ce pacte a instauré une nouvelle gouvernance garante de plus de participation et de dialogue à toutes les échelles.

La résidence « Villages sous les étoiles...Ici, s'invente une autre nuit » se déroulera sur les 36 communes de la communauté de communes du Pays de Lumbres totalisant environ 24 000 habitants.

Communauté de communes du Pays de Lumbres (36 communes) :

Acquin-Westbécourt, Affringues, Alquines, Audrehem, Bayenghem les-Seninghem, Bléquin, Boisdingham, Bonningues-lès-Ardres, Bouvelinghem, Clerques, Cléty, Coulomby, Dohen, Elnes, Escoeuilles, Esquerdes, Haut-Loquin, Journy, Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Nielles les Bléquin, Ouve-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Rebergues, Remilly-Wirquin, Seninghem, Setques, Surques, Vaudringhem, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes, Wisques, Zudausques.

• PARTENAIRES LOCAUX ET POINTS D'APPUI

Dans le cadre de sa mission, l'artiste ou le collectif d'artistes pourra s'appuyer sur les partenaires investis dans le projet.

Le Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, coordinateur de la démarche

Lieu de ressources patrimoniales et pédagogiques, qui pourra apporter son aide au travers de ses missions : transition énergétique, patrimoine naturel, paysage aménagement du territoire et Participation et écocitoyenneté.

Ses Partenaires institutionnels :

La chambre régionale d'agriculture, la chambre des métiers, la DREAL, la DDTM62, l'agence de l'eau Artois-Picardie, le conseil Régional des Hauts- de-France, le conseil départemental du Pas-de-Calais, le CAUE 62, l'ANPCEN, la FDE62...

La Communauté de communes du Pays de Lumbres notamment au travers :

- de l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres
- de la Maison du Papier à Esquerdes

- du Réseau « plume » des médiathèques : Acquin-Westbécourt, Alquines, Dohen, Elnes, Escoeuilles, Esquerdes, Lumbres, Nielles les Bléquin, Ouve-Wirquin, Pihem, Wavrans-sur-l'Aa, Zudausques.
- du service culturel de la CCPL
- du service animations scolaires et développement durable...

Le Conservatoire des espaces naturels Hauts de France

- Pour la découverte des espaces naturels protégés, le CEN est gestionnaire de plusieurs sites naturels : la RNN de la grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans-sur-l'Aa, et coteaux d'Elnes, la RNR des anciennes carrières de Cléty, le coteau du mont de Quelmes, les espaces réhabilités de la carrière de Lumbres,...

Outre les habitants, plusieurs établissements, **équipements culturels et acteurs ressources** implantés sur ou en proximité immédiate du périmètre défini sont susceptibles d'être impliqués dans l'action comme lieux potentiels de diffusion et de rencontre ou appuis locaux à la construction des gestes artistiques

Les associations locales :

- La boutique singulière du Pays de Lumbres
- Le Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa
- les associations : Graine de Culture, Bruits défendus...

Parmi les acteurs, le ou les artistes rencontreront des équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du temps scolaire et du hors temps scolaire afin de toucher les enfants et les jeunes.

Pour l'éducation Nationale :

- Le lycée professionnel des métiers du bâtiment Bernard Chochoy à Lumbres
- Le Collège Albert Camus de Lumbres
- Les Ecoles maternelles et primaires des communes concernées...

2. MISE EN ŒUVRE DE LA RESIDENCE

• Méthodologie de la résidence-mission et planning prévisionnel

***En février ou mars 2023**, une première phase d'un mois d'immersion vise un premier contact avec le territoire avec une rencontre du comité technique et la rencontre d'un maximum d'acteurs.

Cette période est constituée de rencontres organisées avec les diverses équipes de professionnels ou associations, en lien avec les habitants et des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, et professionnels des collectivités, responsables d'associations... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par les artistes.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées. Elles peuvent même, déjà, être prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste ou du collectif. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les habitants, dont le jeune public.

***De avril à juin 2023** : Cette phase se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle le ou les artistes et l'ensemble des acteurs préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire des formes d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques à mener en direction des habitants.

Ancrés sur la thématique de la Trame noire et de ses enjeux, fortement imprégnés de la démarche artistique propre aux artistes-résidents et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les gestes artistiques se veulent toujours très simples. Ils peuvent être, selon les cas :

- **participatifs (impliquant les habitants adultes, jeunes et enfants)**
- **spectaculaires ou modestes,**
- **jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue.**

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, les gestes artistiques peuvent naturellement, au regard de l'objet de la résidence, s'envisager dans les espaces publics ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié aux artistes-résidents et aux équipes professionnelles coréalisatrices.

Ces gestes artistiques pourront en outre enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous potentiels à investir pour donner de la lisibilité à la résidence-mission notamment sur des événements forts des différents partenaires du comité de pilotage.

• **Pilotage et accompagnement**

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est l'opérateur de la résidence mission, en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires.

Le syndicat mixte assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
- l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la dynamique de médiation patrimoniale qui sera également fortement engagée, en mobilisant artistes et professionnels de champs divers ;
- avec l'aide des médiateurs sociaux et des conseillers pédagogiques de l'éducation nationale l'accompagnement des habitants et des équipes enseignantes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature ;
- La mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.

La communauté de communes est également un relai de proximité du projet. Elle peut assumer un soutien en termes de mobilisation des acteurs, de communication, d'appui administratif et logistique.

Une information similaire est effectuée par les communes et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs et de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par le programme de la résidence-mission.

En articulation avec la présence artistique, les partenaires s'engagent à développer des actions de médiation croisées contribuant à révéler le territoire et ses potentialités auprès des habitants concernés.

• **Communication autour de la résidence-mission**

Afin que nul habitant du périmètre concerné ne soit censé ignorer la présence de ou des artistes-résidents et leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Seront donc mobilisés les différents canaux et supports traditionnels mais il peut être intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-

résidents. Une information générale à destination de la population concernée sera mise en place par le PNR et l'ensemble des partenaires.

3. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE

Le projet s'étend de janvier à l'été 2023. Une phase de rencontres et d'immersion d'un mois à caler au début du premier trimestre 2023. Puis, la durée de la résidence est déployée sur 3 mois d'avril à juin 2023.

4. CONDITIONS FINANCIERES

Pour la résidence mission, les moyens ne pourront excéder un montant maximum de 24 000 euros pour l'ensemble de ou des artistes et l'intégralité de la période de résidence. Ce montant correspond au coût total employeur (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que, lorsque concerné, les droits d'auteurs). Il recouvre les temps de présence exclusive des artistes avec leurs interventions diverses auprès des différents publics, leurs déplacements (le ou les artistes-résidents doivent disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule pour leurs déplacements sur le périmètre de la résidence), leurs co-élaborations et restitutions de gestes artistiques. Le budget est calculé sur une prestation de 4 mois de travail en équivalent temps plein (ETP) répartie sur le temps d'immersion et sur les 3 mois de résidence.

Le PNR prend en charge la gestion financière de cette prestation. Les modalités financières seront fixées par une convention entre l'artiste ou le collectif d'artistes et le PNR. Le PNR organisera et prendra à sa charge l'hébergement des artistes en résidence ainsi que l'achat de petits matériels et fongibles nécessaires à la réalisation de gestes artistiques dans la mesure des moyens dont il peut disposer. Les artistes-résidents disposeront de quoi préparer leurs repas sur leur(s) lieu(x) d'hébergement. L'EPCI sera invité à valoriser les gestes artistiques au travers de son programme événementiel. L'EPCI, les écoles et les associations pourront, elles aussi, contribuer au projet par l'achat de petits matériels et fongibles nécessaires à la réalisation de gestes artistiques dans la mesure des moyens dont ils peuvent disposer.

5. CADRE JURIDIQUE

Un contrat spécifiant les engagements de l'artiste ou du collectif d'artistes et ceux du PNR est signé avant le début de la résidence. Le cas échéant, une convention de partenariat spécifiant les engagements des autres partenaires pourra y être annexée.

6. PROCEDURE A SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

- 1) Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).
- 2) Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il doit être détenteur du permis de conduire et d'un véhicule personnel.
- 3) Les éléments à fournir sont :
 - une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission *.
 - un curriculum vitae.
 - un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique des artistes-candidat et ses productions/œuvres.

- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques*.
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

* Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre évoquer certaines des pistes que l'artiste ou le collectif d'artistes candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Un jury réunissant les différents partenaires examinera les candidatures pour sélectionner l'artiste ou le collectif retenu pendant la première quinzaine du mois de d'octobre.

L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser au plus tard **le 30 octobre 2022** par envoi électronique avec comme sujet : « Villages sous les étoiles » suivi du nom de l'artiste ou du collectif d'artistes candidat à l'adresse suivante : cmorelle@parc-opale.fr

Dans le cas où l'artiste, ou le collectif, souhaite enrichir cet envoi d'une édition, dvd ou cd pour les œuvres ou documents audiovisuels, il le précise dans l'envoi électronique et adresse ses pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Maison du Parc 36 rue Maréchal Joffre 62500 St Martin Lez Tatinghem -
A l'attention de Christophe Morelle

L'artiste, ou le collectif, précise également s'il souhaite que ses supports et documents lui soient retournés. Le comité de pilotage sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste ou du collectif **en novembre 2022**.

Pour en savoir plus sur le PNR, les partenaires et le périmètre de la résidence-mission :

<http://www.parc-opale.fr>; <https://symvahem.fr>; <https://www.smageaa.fr/>

CONTACT :

Christophe MORELLE responsable de la mission participation et écocitoyenneté
Chargé de l'animation au 03 21 11 07 30
ou cmorelle@parc-opale.fr